



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

CHU DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 1/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Rédaction	Fonction	Date
Mme GODIN Marine	Secrétaire - Pôle EHPAD CHU Reims	18/06/2025

Réunion du 18 juin 2025

<i>en qualité de</i>		P présent E : excusé
Représentant des Résidents		
M. MOUSEL Alain (Président suppléant)	Résidence Wilson	P
M. BIENCOURT Gilbert	Résidence Wilson	P
M. MASSART Pierre (Président)	Résidence Roux	P
Mme PICART Michèle	Résidence Roux	E
M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc	Résidence Marguerite Rousselet	P
Mme MASSUEL Micheline	Résidence Roederer Boisseau	E
Représentants des Familles		
Mme JANUTH Véronique	Résidence Wilson	P
Mme THEVENIN Carole	Résidence Wilson	P
Mme MASSART Martine	Résidence Roux	E
Mme THIEBAULT Christelle	Résidence Roux	P
Mme CLEMENT Karine	Résidence Marguerite Rousselet	P
Mme BAUDART Claudine	Résidence Roederer Boisseau	P
Représentants du Personnel		
Mme CAILLETEAU Cindy	Syndicat CFDT	E
Mme COUSIN Amélie	Syndicat CFDT	E
Mme HOUSS France	Syndicat CFDT	P
Mme MOREAU Mélanie	Syndicat CGT	P
Mme BEAUPERE Muriel	Syndicat CGT	E
M. ANCELIN François	Syndicat CGT (suppléant)	P
Mme BOCQUET Audrey	Syndicat FO	P
M. JANDIN Bastien	Syndicat FO	E
Représentant du Conseil de Surveillance		
M. RIDEZ Jean-Michel	Représentant CS	E



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 2/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Représentants du CHU

Mme DE LA ROCHE Justine	Directrice déléguée du Pôle EHPAD	P
Dr DEVY-MICHEL Aurore	Médecin - Cheffe du Pôle EHPAD	P
M. BACHELLÉ Kelvin	Directeur Délégué - Adjoint du Pôle EHPAD	P
M. BRUGEAT Thierry	Coordonnateur Général des Soins	E
Mme BERGER Justine	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	P
Mme DARTOIS Gaétane	Cadre en appui des cadres supérieur de santé	P
M. ZANARDO Antoine	Responsable du service animation	P

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du CVS du 12 mars 2025
- 2/ Point sur les arrivées et les départs
- 3/ Point sur la politique Bientraitance
- 4 / Retour sur l'inspection du circuit du médicament à la Résidence Marguerite Rousselet
- 5/ Calendrier de l'évaluation externe
- 6/ Circuit des plaintes et réclamations
- 7/ Présentation du plan bleu
- 8/ Loi Bien vieillir : focus sur l'arrêté du 3 mars 2025 précisant les conditions d'accueil des animaux de compagnie EHPAD
- 9 / Retour sur les actions en cours sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 10/ Actualités des Résidences
- 11/ Questions diverses

A 14h00, **Madame DE LA ROCHE et Monsieur MASSART**, Président, ouvrent la séance du conseil de la vie sociale.

I – Approbation du procès-verbal du CVS du 12 mars 2025

Monsieur MASSART demande s'il y a des observations ou remarques concernant le compte-rendu du dernier Conseil de la Vie Sociale.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	3/30

Sans observation particulière de la part de l'assemblée, le procès-verbal du CVS du 12 mars 2025 est adopté.

II – Point sur les arrivées et les départs

Madame DARTOIS Gaétane a intégré le pôle EHPAD / USLD le 31 mars 2025 en tant que cadre en appui des cadres supérieurs de pôle. Madame DARTOIS est infirmière de formation, elle est cadre de santé depuis 2018. Auparavant, Mme DARTOIS occupait un poste de cadre de santé dans le service de néphrologie au CHU de Reims. Les missions de Mme DARTOIS pour cette année 2025 se focalisent sur la préparation de l'évaluation externe avec la Direction de la qualité et les équipes de soins.

Les membres du CVS se présentent lors d'un tour de table.

III – Point d'information sur la situation épidémique

Madame le Docteur DEVY MICHEL présente le point sur la situation épidémique.

Sur la résidence Roux, on a constaté une épidémie de virus respiratoire syncytial (VRS) en avril-mai clôturée à ce jour. Sur Wilson, on constate une épidémie de COVID qui a débuté en juin et qui est toujours en cours sur AB0.

L'épidémie de COVID sur Roederer Boisseau diminue mais n'est pas encore clôturée. Pour Margueritte Rousselet, pas d'épidémie à ce jour.

Les actions mises en œuvre pour éviter la propagation restent inchangées. Le port du masque chirurgical est de rigueur dans les secteurs concernés, que ce soit pour les professionnels ou pour les visiteurs.

Dans les services où la circulation du virus est active, les repas en salle à manger commune pour les résidents du secteur concerné sont annulés. Les activités avec les autres secteurs de la résidence sont annulées pour les services où le virus circule activement.

La campagne de vaccination avait été initiée au sein des résidences. Néanmoins, elle n'a pas encore été déployée car il n'y a aucune certitude que les nouveaux variants soient sensibles au vaccin.

Le médecin infectiologue a été sollicité pour savoir s'il est pertinent de vacciner les résidents avec le vaccin actuel où s'il est plus pertinent d'attendre la campagne de rappel automnale.

En fonction du retour du médecin infectiologue, l'équipe médicale prendra la décision de vacciner ou non les résidents. Les résidents qui auront été contaminés récemment ne seront pas éligibles à la vaccination avant 3 mois.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 4/30

Madame le Docteur DEVY MICHEL insiste sur le fait qu'il faut continuer à respecter les précautions standards (port du masque et lavage des mains) car il y a encore des personnes fragiles qui décèdent du Covid.

Monsieur BIENCOURT souligne que le délai de contagion est porté à 14 jours. Mais à côté de cela, au moment de la période COVID les résidents étaient obligés de rester enfermé en chambre. Il n'y aurait pas moyen de limiter les changements d'équipes car on isole le résident, il reste dans sa chambre, mais on n'a pas toujours les mêmes soignants dans les unités Il n'est pas possible de figer les équipes ?

Madame BERGER souligne que les réglementations obligent les EHPAD à fournir une continuité de soins. Les équipes doivent se relayer suivant une organisation spécifique pour répondre à cette obligation de continuité des soins.

Madame Le Docteur DEVY MICHEL explique que la difficulté, est que lorsque le virus commence à circuler, il y a parfois des personnes asymptomatiques, qui continuent à avoir une participation collective.

Aujourd'hui, le principe est qu'il n'y aura plus d'unité Covid. Les résidents testés positifs ont l'autorisation de sortir de leur chambre à condition qu'ils respectent les gestes barrières et qu'ils mettent le masque. S'ils ne sont pas en mesure de respecter les mesures, il est préférable qu'ils restent dans la chambre ou dans l'unité. Les événements collectifs sont annulés en cas de contamination d'un service.

Les décisions sont parfois différentes que celles prises pour la population en générale car nos établissements accueillent des populations particulièrement fragiles. L'équipe responsable du pôle essaye de prendre la décision qui soit la moins pénalisante, que ce soit pour le résident contaminé ou les autres résidents.

La direction appelle aussi à la responsabilité individuelle de chacun, que ce soit des professionnels, des proches ou des résidents eux-mêmes, quand ils sont en capacité de porter le masque pour éviter la propagation.



**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

III – Point sur la politique bientraitance

Madame MAQUART et **Madame LEJEUNE** présentent le point sur la politique de bientraitance.

Le point sur la politique bientraitance est un critère impératif de l'évaluation externe des EHPAD qui se déroulera en octobre et en novembre 2025.

Au sein du CHU, il existait une politique bientraitance qui concernait le secteur sanitaire et les établissements médico-sociaux. La volonté de la direction du pôle est de travailler sur cette politique et de l'adapter au plus près des besoins des résidents.

Pour se faire, les équipes ont été sollicitée pour réfléchir et définir la bientraitance des résidents.

Pourquoi la bientraitance est associée à l'éthique ? La bientraitance est un repère éthique sur lequel chacun peut réfléchir.

Bien traité, pourquoi ? Finalement, il faut se rendre compte qu'il ne faut pas banaliser les soins, banaliser la rencontre avec la personne, notamment les résidents. Et donc, c'est une référence à laquelle W. HASBEEN fait finalement référence dans le milieu infirmier et soignant. Il dit que la « banalisation de l'humain, c'est l'oubli au sein des pratiques du quotidien de l'humanité, même de l'humain, de sa singularité, de sa sensibilité ». Donc, pour ne pas rentrer dans cette banalisation, il est nécessaire de sensibiliser les professionnels à la bientraitance.

Une pratique soignante, soucieuse de bientraitance, est une pratique qui ouvre la volonté de bien faire et est une pratique qui cherche à identifier et à prendre en compte ce qui est important pour une personne dans la situation qui est la sienne. Donc, être bientraitant, c'est aller au-delà de ce que l'on peut faire et peut-être envisager la petite chose qui pourrait faire plaisir à la personne.

Le Pôle EHPAD, en collaboration avec la qualité de vie au travail (QVT) a réuni un groupe de professionnels de différents métiers sur chaque résidence.

Des vidéo-capsules ont été présentées sur des situations de maltraitance assez choquante pour faire réagir les professionnels. Le but était d'avoir un temps d'échange afin de réfléchir aux actions à mettre en place pour éviter ces comportements. Ce travail a permis de remonter des d'actions, des outils, des réflexions qui ont permis, à terme, de rédiger une politique de bientraitance.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 6/30

Madame LEJEUNE présente les 4 grands axes de cette politique bientraitance :

- Garantir une prise en charge individualisée et respectueuse des résidents :
Exemple : l'organisation d'un Projet personnalisé du résident organisé avec le résident, la famille et l'équipe pluridisciplinaire.
- Favoriser un climat bienveillant et rassurant pour les résidents et leurs proches :
Exemple : le projet parraine ton résident
- Promouvoir un cadre de travail éthique et soutenant pour les professionnels, parce qu'on est bientraitant quand on est bien traité
Exemple : s'adapter au plus juste entre l'organisation des soins et le quotidien de nos résidents. Une communication bienveillante et personnalisée. Des formations ou des outils à destination des soignants.
- Mettre en place une culture commune de la bientraitance dans toutes les pratiques quotidiennes.

Le pôle, en lien avec les professionnels, a identifié sur ces grands axes des actions très pragmatiques que l'on s'engage à mettre en œuvre sur 2025 jusqu'à 2030.

Le respect de l'intimité et de la dignité est un point essentiel dans cette politique bientraitance. Dans le cadre des critères posés par la Haute Autorité de Santé, le tutoiement est possible, mais il doit rentrer, dans le cadre d'une règle qui est fixée par l'EHPAD et d'un accord, tracé et écrit entre le résident, ses proches et les professionnels.

Madame HOUSS explique qu'elle travaille à la résidence Roux avec des personnes Alzheimer.

Les résidents peuvent se lever à l'heure qu'ils le souhaitent, les équipes s'adaptent. Parfois les équipes d'après-midi peuvent faire des toilettes car le résident s'est levé plus tard.

Les médicaments sont distribués, la nourriture est distribuée mais ils peuvent rester le plus longtemps possible dormir s'il le souhaite.

Madame MAQUART a développé les « ça fait réfléchir » et maintenant elle organise des « si on en parlait ? ». Tout ce travail va continuer pour faire évoluer les pratiques et s'ouvrir avec un événement en septembre et des projets ouverts avec les familles.

Monsieur MASSART précise que suivant le lien avec les équipes soignantes, il arrive qu'il tutoie certains professionnels mais pas les autres. Cela se fait naturellement au fil du temps en fonction de la relation avec le soignant.

Madame DE LA ROCHE précise que les résidents ont le droit de tutoyer, il n'y a pas de règles là-dessus, mais le tutoiement du résident par les professionnels, malgré la relation doit-être tracé dans le dossier. Il est nécessaire que cela s'inscrive dans un cadre et que cela ne soit pas un tutoiement systématique pour l'ensemble des résidents mais que le souhait de



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 7/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

chaque résident soit pris en compte de façon générale et évolutive au fur et à mesure du temps en fonction des demandes du résident.

Madame LEJEUNE reprend la présentation de la charte bientraitance et précise que ces échanges avec les équipes ont été très enrichissants et souligne l'implication des professionnels qui se sont portés volontaires. Les sessions ont regroupé plus de 100 agents du pôle pour construire cette politique de bientraitance au sein des EHPAD avec les professionnels, leurs idées et leur volonté.

De nouvelles capsules vidéo seront proposées pour identifier des bonnes pratiques en restant dans le positif, tout en valorisant les pratiques des professionnels. L'idée est de ne pas toujours pointer ce qui ne va pas mais de mettre en avant les pratiques tout en variant les supports avec des photos-langages par exemple. Le partenariat entre la direction du pôle, la QVT et Madame MAQUART permet de donner aux professionnels des repères éthiques vis-à-vis des vidéos.

Le nuage de mots ci-dessous, est le nuage de mots des 86 agents qui ont participé aux « ça fait réfléchir » et qui ont permis d'identifier une définition commune sur le Pôle EHPAD de la bientraitance et, ainsi identifier les axes listés ci-dessus.



Pour cette politique de bientraitance, une charte propre au pôle EHPAD a été créée. Celle-ci sera affichée dans chaque résidence, dans les livrets d'accueil des nouveaux arrivants professionnels et des nouveaux arrivants résidents.

Lors de ces sessions de travail avec les professionnels, des flyers ont été distribués aux agents pour les sensibiliser à des situations où l'on peut devenir un professionnel maltraitant sans s'en rendre compte : la surcharge de travail, le manque de personnel, le manque de sensibilisation, la pression, l'environnement stressant, etc. Le fait communiquer sur ces sujets, augmente la vigilance des équipes sur certaines situations.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 8/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Madame DE LA ROCHE confirme que l'objectif de la démarche est de pouvoir, au travers d'actions, de petites actions comme les « ça fait réfléchir » ou les groupes de réflexion, de pouvoir sensibiliser les professionnels à différentes situations pour éviter des comportements qui pourraient être assimilés à de la maltraitance. Il est primordial de rester vigilant et de donner aux professionnels les outils leur permettant de rester en vigilance et de prendre un peu de hauteur sur le quotidien afin de se questionner. Avoir le temps de travailler sur ces sujets-là permet de prendre un peu de hauteur sur les pratiques, de se questionner et d'enclencher des échanges entre les professionnels.

Madame THIEBAULT questionne la direction sur la réévaluation des Projets Personnalisés du Résident (PPR), pour connaître la fréquence dans chaque résidence ?

Madame le Docteur DEVY précise que le PPR doit être évalué annuellement ou alors en fonction des modifications de l'état de santé. Il est à noter que les équipes soignantes font une synthèse mensuelle.

A ce jour, il est possible que les PPR soient faits, mais pas encore présentés aux familles pour certains. Les familles sont invitées à solliciter le médecin coordonnateur pour organiser une présentation du PPR.

IV – Retour sur l'inspection du circuit du médicament à la Résidence Marguerite Rousselet

Madame le Docteur QUINART et **Madame DAVIENNE** présentent le point sur l'inspection du médicament à la résidence Marguerite Rousselet.

La résidence Marguerite Rousselet, a fait l'objet de l'inspection de l'ARS en décembre 2024 concernant le contrôle, la sécurité de la commande en charge médicamenteuse des résidents. Cette inspection a eu lieu dans le cadre du Plan d'inspection contrôle national lancé sur les EHPAD dans les suites de l'affaire ORPEA. 80% des résidences du Grand Est ont été inspectées sur dossier et 20% ont fait l'objet d'une visite sur site. Les résidences Roux, Wilson et Roederer ont été inspectées sur dossier.

La résidence Marguerite Rousselet n'a pas eu de non-conformité majeure signalée avec une quinzaine de remarques effectuées. Pour une douzaine d'entre elles, la réponse a été donnée directement. Trois remarques sont encore en cours de réponse :

- Elaborer une liste préférentielle de médicaments adapté au sujet âgé au sein de la Pharmacie à usage interne (PUI) et la diffuser aux prescripteurs.
- Travailler à l'informatisation du support de prescription dans un contexte où les médecins de ville continuent à prescrire majoritairement sur papier
- Adapter les salles de soins du bâtiment A



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 9/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Madame DE LA ROCHE souligne que Mme DAVIENNE et Madame le Docteur QUINART ont travaillé avec les équipes pour valider un plan de locaux qui permettrait de gagner de l'espace en abattant un mur. Le projet est en attente de validation technique et surtout une évaluation financière du coût des travaux car le pôle est aussi contraint en termes d'investissement.

Madame DAVIENNE ajoute qu'il y a eu des bonnes pratiques relevées lors de cette évaluation comme :

- la continuité des soins médicaux et paramédicaux (IDE de nuit) ainsi que le CHU soit un établissement support en termes d'environnement, des ressources, actions en partenariat avec les autres pôles.
- l'organisation rigoureuse des salles de soins et de stockage. Un gros travail avait été fait en amont sur l'optimisation des espaces.
- L'axe de formation novateur à destination des agents
- La tenue des locaux

A la suite de cette évaluation, la résidence Marguerite Rousselet a été précurseur sur le circuit des médicaments pour déployer certaines bonnes pratiques sur le pôle EHPAD. Une démarche commune sur les 4 résidences du pôle est mise en place en lien avec les points soulevés lors de cette visite.

Madame le Docteur QUINART ajoute que des audits et évaluations annuels ou pluriannuels seront organisés en lien avec la pharmacie de l'hôpital et la direction des soins, pour homogénéiser la disposition des salles de soins et le rangement des armoires à pharmacie.

V – Calendrier de l'évaluation externe

Madame DARTOIS et **Madame LEJEUNE** présentent le point sur le calendrier de l'évaluation externe.

En octobre et en novembre prochains, le pôle sera soumis à une évaluation externe qui permettra d'auditer les pratiques professionnelles et de donner des pistes d'amélioration.

Cette démarche se déroulera en deux étapes :

- Roederer et Wilson : semaine du 7 octobre 2025
- Marguerite Rousselet et Roux : semaine du 17 novembre 2025

Il est à souligner que le **mercredi 8 octobre de 15h30 à 16h30 à la résidence Roederer Boisseau**, les auditeurs viendront à la rencontre des membres du CVS, afin de recueillir les remarques. La date a été proposée par les évaluateurs externe et elle est communiquée dès

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 10/30

maintenant afin que les membres du CVS puissent se rendre disponibles. Un mail de rappel sera fait par le secrétariat du pôle EHPAD.

Les résultats de cet audit seront remis à l'EHPAD et l'ARS en décembre 2025.

Le prochain CVS est programmé le 15 octobre au cours duquel un premier retour sera fait sur la première étapes de l'évaluation.

Si nécessaire, la Direction se rendra disponible pour préparer la rencontre avec les membres du CVS.

VI – Circuit des plaintes et réclamations

Madame GODIN présente le circuit des plaintes et réclamations.

Le secrétariat de la Direction du Pôle EHPAD / USLD reçoit et traite toutes les plaintes et réclamations adressées à la direction.

Le circuit présenté a été travaillé en collaboration avec la Direction Qualité pour répondre aux obligations légales.

Pour le circuit des plaintes et réclamations, on distingue deux niveaux de traitements :

- Direction Générale du CHU en lien avec la Direction Qualité (plaintes envoyées directement à la DG par les résidents/ familles / tuteurs, Mairie, ARS ...)
- Direction du Pôle EHPAD / USLD en interne (plaintes envoyées directement par les familles / résidents / tuteurs)

Les plaintes peuvent avoir différents formats : orales (visites / téléphones), écrites (courriers ou mails).

Une adresse mail générique est mise à la disposition des familles : reclamationsehpads@chu-reims.fr.

Le premier degré de réponse est effectué par l'encadrement dans la continuité des soins. La Direction intervient sur sollicitation des résidents / familles / tuteurs ou de l'encadrement.

1 - A la réception de la plainte par la Direction, les éléments sont enregistrés dans un logiciel de suivi QUALNET

2 - Un accusé de réception doit-être envoyé au plaignant dans les 8 jours

3 – Un rapport circonstancié est demandé à l'encadrement en lien avec les éléments déclarés par la famille / résident / tuteur dans les 15 jours

4- La Direction transmet une réponse au plaignant dans les 45 jours

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	11/30

(la réponse peut parfois faire l'objet d'un entretien directement en présentiel avec les parties prenantes).

Pour les plaintes en lien avec la Direction Générale, elle se distingue en plusieurs étapes :

- La Direction Générale sollicite la Direction du Pôle en lien avec la commission des usagers sur les éléments déclarés par le plaignant
- La direction du pôle prend attache de l'encadrement et rédige un rapport circonstancié transmis dans les 15 jours à la Direction Générale
- La Direction Générale apporte une réponse directement au plaignant et informe la direction du pôle EHPAD de la réponse apportée

On peut souligner que l'un des membres du CVS, Madame JANUTH est membre de la commission des usagers du CHU.

Madame HOUSS demande si la direction a toujours une réponse à apporter aux réclamations ?

Madame DE LA ROCHE indique qu'il est rare de n'avoir aucune réponse à apporter aux familles. Néanmoins, sur les unités de vie protégées, par exemple, pour lesquelles il y a déjà eu des réclamations sur la chute d'un résident ; parfois, il n'est pas possible de donner une réponse car on n'a pas d'éléments nous permettant de constater et d'expliquer la chute. Dans ce cas, c'est cette réponse qui est apportée car on ne peut pas donner d'élément concrets.

Monsieur MASSART souligne qu'il avait adressé une réclamation à Mme DE LA ROCHE au sujet d'un autre résident et indique qu'il a obtenu une réponse. Des actions ont été mises en place et la situation s'est apaisée.

Madame DE LA ROCHE souligne que la réponse apportée aux familles s'adapte à la situation et nécessite parfois une rencontre du plaignant avec les équipes soignantes, médicales et la direction et ne peut pas être traitée par écrit. La Direction confirme qu'il est important aussi de pouvoir recevoir le résident ou ses proches pour échanger de la situation. D'autres solutions d'accompagnement peuvent être proposées comme un entretien avec la psychologue, la nécessité d'enclencher un nouveau projet personnalisé du résident (PPR). Les réponses peuvent avoir plusieurs formes, ne sont pas obligatoirement une réponse écrite. Les réponses sont adaptées pour répondre aux mieux aux attentes des familles.

Madame CLEMENT souligne que la direction l'a déjà sollicité pour venir en soutien à une famille qui avait des doléances, qui après échange avec les familles, avait besoin de soutien et de réassurance.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 12/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Marine GODIN présente la nouvelle affiche de présentation du CVS et la gestion des plaintes et réclamations. Celle-ci sera affichée dans le hall de chacune des résidences et des flyers seront mis à la disposition des familles dans le SAS à l'entrée de chaque résidence. Il est précisé la mise à disposition d'une boîte aux lettres à destination des représentants des familles. La direction n'a pas accès aux informations échangées avec cette boîte aux lettres. Une adresse mail générique a été mise en place pour recevoir les réclamations : reclamationsehpas@chu-reims.fr. Cette adresse mail permet d'avoir un suivi plus précis des demandes et permet aux familles d'avoir un contact direct avec la direction.

VII – Présentation du plan bleu

Monsieur BENDORIUS présente le point sur le plan bleu.

La mise en place du plan bleu constitue un critère impératif de l'évaluation externe et doit être communiqué au Préfet et à l'ARS. Les agents doivent être formés de la conduite à tenir en cas de déclenchement du Plan bleu.

La méthodologie de préparation du plan bleu est définie ci-dessous :

- Définition du fonctionnement de la cellule de crise EHPAD
- Élaboration des fiches réflexes avec les experts métiers concernés
- Validation du plan bleu en COPIL SSE début juin 2024
- Présentation au Conseil de la Vie Sociale

Le plan bleu est un document obligatoire de gestion des risques des établissements médico-sociaux pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles (SSE) susceptibles de les impacter.

Il organise la cellule de crise opérationnelle EHPAD constituée de l'équipe responsable de pôle (directeur délégué de pôle, médecin chef de pôle, cadre supérieur de pôle) et propose des fiches réflexes qui indiquent la conduite à tenir en cas de survenue d'une crise.

Le plan bleu des EHPAD du CHU de Reims décline en fiches réflexes la conduite à tenir en cas de survenue des risques liés à :

- Une canicule
- Une épidémie
- Une cyberattaque/coupure informatique
- Une situation de violences ou d'intrusion
- Un incendie
- Une crise médiatique

En cas de déclenchement d'une cellule de crise, la Direction déléguée du Pôle EHPAD sera l'interlocuteur pour informer les représentants élus au Conseil de la Vie Sociale.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.			Page : 13/30

Ce support est un outil mis à disposition des agents leur permettant de connaître rapidement la marche à suivre en cas de crise.

Actuellement, le plan bleu est activé pour la prise en charge canicule niveau 1.

Madame CLEMENT demande combien de niveau compose le plan canicule.

Monsieur BENDORIUS précise que le plan canicule est composé de 4 niveaux réparti avec une fiche niveau 1, niveau 2 et niveau 3 et 4 sur la même fiche. Le plan canicule est déclenché par l'ARS et la préfecture qui sollicitent directement les établissements suite aux informations météorologiques. Néanmoins, certaines années, la gouvernance du CHU a décidé de déclencher le plan canicule avant la décision officielle. Dans ce cas, la gouvernance du CHU doit en informer l'ARS directement.

Monsieur BRUGEAT présente le concours auquel ont participé les diététiciens du CHU dans le cadre du RESCLAN. Ce projet porté par Madame ALAVOINE, diététicienne sur le pôle EHPAD propose de distribuer des glaces en période où il fait chaud, où souvent, le résident peut avoir tendance à avoir moins envie de manger tout en prenant en compte les apports caloriques quotidien. Pour un apport calorique de 180kcal, cela représente 2 boules de glaces dans un pot. Les glaces sont enrichies en protéines avec de la crème, du lait et des œufs. Grace à ce projet et le prix obtenu, 2 résidences ont été équipées de turbines. Ce projet entre aussi dans une action contre le gaspillage alimentaire avec le recyclage de fruits murs, banane, pommes qui ne seront pas jetées. L'Unité de Préparation Culinaire (UPC) du CHU s'engagera à fournir les produits nécessaires.

Les turbines seront utilisées dans le cadre d'animations avec la participation des résidents.

Madame JANUTH demande quels sont les phases mises en place dans le cadre du plan canicule ?

Madame DE LA ROCHE précise que le plan canicule se décline en plusieurs phases, avec une phase de préparation de janvier à mai qui correspond au recensement du matériel, en regard des profils des résidents. La deuxième phase correspond au volet mise en œuvre qui dépendra du niveau déclenché par l'ARS.

Madame JANUTH souligne les problèmes avec la mise à disposition de l'eau conditionnée en bouteille d'1 litre. Certains résidents ne sont pas en mesure de soulever la bouteille et de se servir seul.

Monsieur BIENCOURT confirme que cela fait 1 an et demi qu'il demande des petites bouteilles.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	14/30

Madame le Docteur DEVY précise que la mise à disposition de petites bouteilles est sur prescription médicale.

La Direction du Pôle EHPAD / USLD prendra attache des équipes d'encadrement, pour connaître les possibilités au sein des organisation avec les équipes. Il est noté la proposition des membres du CVS d'installer des fontaines à eau qui doit être étudiée en fonction des contraintes d'hygiène et d'organisation des services.

VIII – Loi Bien vieillir : focus sur l'arrêté du 3 mars 2025 précisant les conditions d'accueil des animaux de compagnie EHPAD

Madame DE LA ROCHE présente les impacts de la loi bienvieillir sur le pôle EHPAD / USLD.

La loi bienvieillir de 2024, a été présentée lors d'un précédent CVS et réaffirme par exemple le droit de visite des résidents et d'autres points. L'objectif de ce point est de faire un focus sur la partie concernant l'accueil des animaux de compagnie des résidents en EHPAD sous certaines conditions. Cette mesure a été portée par la FHF et Madame la Ministre.

« Art. L. 311-9-1 CASF - Sauf avis contraire du conseil de la vie sociale mentionné à l'article L. 311-6, les établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 garantissent aux résidents le droit d'accueillir leurs animaux de compagnie, sous réserve de leur capacité à assurer les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de ces animaux et de respecter les conditions d'hygiène et de sécurité définies par arrêté du ministre chargé des personnes âgées. Ce même arrêté détermine les catégories d'animaux qui peuvent être accueillis et peut prévoir des limitations de taille pour chacune de ces catégories. »

L'arrêté du 3 mars 2025 vient préciser les conditions d'accueil des animaux de compagnie en EHPAD et en Résidence Autonomie.

Obligation de respect des normes d'hygiènes suivantes :

- Production d'un certificat vétérinaire à l'arrivée de l'animal (ID, caractéristiques, vaccinations, stérilisation, soins requis et non-dangereux et capacité à cohabiter de l'animal)
- Assurer et prendre en charge les soins vétérinaires requis par l'état de santé de l'animal
- Veiller à l'absence de comportement dangereux de l'animal, y compris dans les espaces privatifs
- Respecter, les règles fixées par le directeur de l'établissement pour assurer l'hygiène, la sécurité des personnels et résidents ou la tranquillité des résidents,



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 15/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

et relatives aux espaces soumis à des interdictions ou des restrictions d'accès pour les animaux

- Fournir et mettre à disposition le matériel permettant de contenir l'animal en tant que de besoins
- Fournir en permanence un accès à une eau propre et potable, renouvelée autant que de besoin dans un récipient qu'il tient propre
- Prendre en charge la nourriture adaptée aux besoins de l'animal
- Fournir les soins quotidiens permettant le bien-être de l'animal

Dans ces conditions, il n'est pas question que l'animal se balade dans les chambres des autres résidents qui ne le souhaiteraient pas ou dans les salles de soins. Le respect de la tranquillité, pour lesquels, il y a plusieurs critères comme fournir et mettre à disposition le matériel permettant de contenir l'animal, être en capacité de fournir les soins quotidiens permettant à son bien-être, prendre en charge forcément la nourriture et le bien-être de l'animal.

Lorsque la santé du résident se dégrade, l'arrêté du 3 mars ne précise pas la marche à suivre et laisse la liberté aux directions d'établissements de fixer un certain nombre d'éléments qui permettent de fixer les règles.

Il est important de noter que l'accueil des animaux de compagnie au sein des EHPAD peut être de droit, sauf avis contraire du Conseil de la Vie Sociale. Le cadre réglementaire fixe une concertation du CVS sur ce point-là.

La Direction souhaite souligner qu'à ce stade, les critères de l'arrêté sont très restrictifs, quant à la capacité des résidents à pouvoir s'assurer du bien-être de l'animal et de pouvoir gérer seul ses besoins quotidiens. Il y a peu de profils sur les établissements du pôle en capacité de gérer seul un animal. Les demandes d'admission depuis la loi Bienvieillir au sein du pôle avec un animal de compagnie sont très rares voire inexistantes à ce jour.

La mesure est applicable au sein du Pôle EHPAD-USLD et ferait l'objet d'un accord au cas par cas de la Direction déléguée de Pôle et du Médecin Cheffe de Pôle afin d'assurer que les conditions d'hygiène et de sécurité de l'établissement peuvent être respectées en fonction du profil médical du résident.

Le service animation a renforcé la médiation animale pour proposer des temps de partage entre les résidents et les animaux de manière encadrée. Les familles ont la possibilité de venir avec leur animal de compagnie.

Le Pôle EHPAD-USLD est favorable à la mise en place de cette mesure qui nécessite de contractualiser certaines conditions avec les futurs demandeurs et leurs proches :
Réaliser un contrat d'accueil de l'animal de compagnie reprenant l'ensemble des conditions

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	16/30

nécessaires et requises pour permettre l'accueil. Ce contrat d'accueil serait annexé au règlement de fonctionnement.

Eléments importants pour garantir l'accès à ce droit et répondre aux obligations en termes d'hygiène, de sécurité de l'établissement et de tranquillité des autres résidents :

- Adéquation du profil et/ou de la pathologie du résident pour assurer une gestion autonome de l'animal (prise en charge vétérinaire, des besoins fondamentaux de l'animal...)
- Production d'un certificat vétérinaire attestant de la non-dangereux de l'animal.
- Responsabilité du résident et des proches pour assurer le bien-être de l'animal et la gestion de son devenir en cas d'impossibilité pour le résident d'assurer les consignes pendant le séjour (exemple : dégradation de l'état de santé ou cognitif du résident).

Le Pôle EHPAD-USLD sollicite l'avis du CVS dans le cadre de l'application de cette mesure.

- 3 membres du CVS contre
- 6 membres du CVS pour

La Direction du pôle EHPAD s'engage à faire un point avec les membres du CVS pour les informer des dossiers en lien avec les demandes d'accueil des animaux de compagnie.

IX – Retour sur les actions en cours sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

Madame ADAMUS et Monsieur BACHELLÉ présentent le point sur les actions en cours sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Lors du dernier CVS, les actions concrètes pour juin 2026 ont été présentées ainsi que la mise en place d'un audit sur le CHU l'année dernière autour du gaspillage alimentaire. C'est un audit qui a été financé dans le cadre des démarches que l'ensemble des hôpitaux doivent mener autour du développement durable, de la transition écologique.

Suite à cet audit a été décidé dans le cadre de la démarche lutte contre le gaspillage alimentaire du CHU, d'avoir une attention et des actions spécifiques sur les EHPAD = qui représentent environ un tiers de la consommation, restauration de l'ensemble de l'hôpital.

De plus, des ateliers ont été mis en place le 4 juin dernier, avec le consultant en présence de professionnels et résidents.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 17/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

1/ Création d'une charte hôtelière

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Convivialité des repas
- Service du repas
- Portions distribuées
- Tenues des professionnels
- Présentation des repas servis
- Equipement
- Maintien en température des repas
- Affichage des menus

Les propositions de solutions, perspectives de projets travaillées lors des ateliers sont décrits ci-dessous :

- Mettre en valeur le moment du repas :
 - Décoration des salles de restauration
 - Dressage du plat
 - Annoncer les menus et expliquer la composition de l'assiette.
 - Être attentif à la température des repas servis.
 - Présenter les menus de la semaine par un canal de communication dédié
- Être attentif aux affinités des résidents lors de l'installation en salle à manger.
- Mettre en œuvre le manger-main
- Equiper les résidences : Bacs gastro, vaisselles adaptées, sets de couleur.
- Adapter les portions servis en prenant en compte l'appétit des mangeurs.
- Favoriser le maintien de l'autonomie des résidents en les laissant se servir dans les plats.
- Sensibiliser les soignants à la prise en charge hôtelière

2/ Adaptation de l'offre au besoin des résidents

Les propositions de solutions retenues à la suite de ce groupe de travail sont les suivantes :

- Personnalisation du plateau grâce au logiciel SRD
- Mise en place de repas-animation
- Mise en place de buffets collectifs occasionnels
- Améliorer l'identification des plats et descriptions des aliments.
- Faire évoluer l'offre : options végétariennes ou manger-main
- Adapter la composition des plateaux.
- Améliorer le circuit des collations
- Recueillir l'avis des résidents à travers

Monsieur FAUQUEMBERGUE a fait partie du groupe de travail qui s'est réuni le 4 juin 2025, mais souligne qu'il n'y avait pas de cuisinier présent.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 18/30

Monsieur BACHELLÉ confirme que Mme BERNARD était présente pour représenter la cuisine centrale du CHU.

Monsieur FAUQUEMBERGUE réitère son invitation pour la direction du pôle EHPAD et la cuisine centrale afin de partager un repas dans les mêmes conditions que les résidents.

Monsieur BACHELLÉ souhaite nuancer les propos, car il ne s'agit pas forcément d'un problème de cuisine mais surtout de problématiques lors du réchauffage. L'objectif de ce type de travail est de mettre en place des actions d'amélioration au plus près des besoins des résidents. Certaines actions ont déjà été améliorée avant la mise en place de ce groupe de travail.

L'alimentation à l'échelle d'un CHU est un processus important et doit s'adapter aux mieux aux pratiques de chaque service.

Pour la résidence Marguerite Rousselet, dans la cuisine relai, certaines pratiques ont été adaptées comme l'absence de chariot dans la salle, qui bloque le passage et les échanges avec les résidents.

Pour le pain, qui été auparavant présenté en baguette et aujourd'hui présenté en tranche, ce qui peut aider les résidents qui n'arrivaient pas à manger les baguettes.

Pour finir, le nouveau plan d'action en lien avec la vaisselle et l'acquisition de chariots repas a été présenté à la Direction Générale du CHU. Le projet d'achat et déploiement de la vaisselle a été accepté et sera déployé dans le plan d'investissement fin 2025 – début 2026. Ce plan sera déployé par étape, sur chaque résidence.

Pour le plan d'acquisition des chariots, pour un budget de 500 000€, celui-ci sera déployé sur le plan d'investissement en 2026. Néanmoins, ce projet s'étalera sur plusieurs années au vu du montant nécessaires pour équiper les 4 résidences.

Madame JANUTH souhaite souligner que les chariots qui arrivent de l'UPC sont parfois défectueux. Il est arrivé dernièrement, qu'un chariot soit cassé et que les plateaux se soient renversés.

Monsieur BACHELLÉ précise que les chariots de l'UPC sont gérés par le CHU directement. Des accidents lors des transports peuvent arriver.

Monsieur BACHELLÉ reprend la présentation et souligne le projet du manger-main sollicité depuis de nombreux CVS. Il est à retenir qu'il s'agit d'un projet complexe afin de proposer des texture adaptée au manger main sans tomber dans les travers du fast food. Aujourd'hui, la direction recherche un fournisseur qui puisse répondre à la mise en place du manger-



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 19/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

main, tout en diversifiant les repas proposés et respectant les apports caloriques nécessaires pour les résidents.

X – Actualités des résidences

Monsieur ZANARDO présente le point sur l'actualité des résidences.

Le projet d'animation 2026-2028 se décline en plusieurs objectifs, cités ci-dessous :

1. Renforcer l'ouverture des établissements vers l'extérieur.
2. Lutter contre l'isolement des personnes en chambre ou en situation de grande dépendance.
3. Organiser les fêtes calendaires de manière cohérente avec des intervenants extérieurs sélectionnés.
4. Favoriser les sorties en pleine nature de manière plus fréquente et organisée.
5. Développer des projets communs au niveau du Pôle pour renforcer les liens inter-EHPAD et les rencontres entre les résidents

A ce jour, le service animation compte :

- 7 animatrices
- 6 services civiques sur 2025

et accueillera pour 2025-2026 :

- 4 services civiques
- 8 stagiaires du bac pro animation
- 2 stagiaires de 3eme
- 300 étudiants de Science Po

Monsieur ZANARDO présente les événements du trimestre dernier (Mars/Avril/Mai) et les projets à venir.

Evénements inter résidences :

- Repas des seniors le 1^{er} mars 2025 offert par la ville de Reims
 - 36 résidents pour RMR
 - 31 résidents pour Roux
 - 63 résidents pour Wilson
 - 36 résidents pour Roederer Boisseau
- Chasse aux œufs intergénérationnelle et inter-résidences à ROUX le 22 avril – Avec la présence de Madame DUNTZE élue à la ville de Reims
 - 4 résidents de Marguerite Rousselet
 - 20 résidents de Roux
 - 4 résidents de Roederer Boisseau



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 20/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

- Journée intergénérationnelle et inter résidences à l'hippodrome de Reims le 30 avril organisée par la ville de Reims
 - 5 résidents pour RMR
 - 9 résidents pour Roux
 - 16 résidents pour Wilson
 - 6 résidents pour Roederer Boisseau

Résidence Roederer Boisseau :

- Visite de la résidence Wilson pour de la médiation animale
- Visite au salon nature
- Les anniversaires en musique
- Chasse aux œufs
- Animations individuelles en chambre
- Spectacle de Lilou Show
- Spectacle de Country
- 8 mai avec Aurélie
- Planétarium
- Gala patinoire
- Sortie au parc Léo Lagrange
- Salon nature
- Piscine
- Lectures vagabondes
- Vinyle
- Soins esthétiques – Bien-être
- Médiation animale
- Visite des étudiants de sciences po
- Apéro partagé tous les vendredis
- Embellissement des extérieurs

Prochainement au sein de la Résidence Roederer Boisseau :

- L'acquisition de lunette de réalité virtuelle pour les résidents alités isolés en chambre.

Résidence Marguerite Rousselet :

- Mardi gras dans les services
- Activités de groupes
- Jeux géants intergénérationnelles
- Distribution de chocolat par la VMEH
- Spectacle de pâques
- Spectacle de country



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 21/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

- Repas des familles pour Saint Maurice
- Visite du zoo d'Amnéville
- Spectacle Corinne Anime
- Spectacle Mel Costa
- Ciné conférence à Cormontreuil
- Soins esthétiques – bien-être
- Médiation animale
- Etudiant Science Po
- Guitariste
- Visite de Mme BLARY, artiste
- Apéro avec les familles 1fois par mois.
- Wii sport
- Embellissement des extérieurs

Prochainement au sein de la Résidence Marguerite Rousselet :

- Créer un espace « où il fait bon vivre » salon avec canapé, une télé, un salon comme à la maison.

Résidence Wilson :

- Lien intergénérationnel avec les jeunes du Sacré Cœur
- Fête des grands-mères
- Projet de service AB1- les anniversaires du mois
- 100 ans d'une résidente avec la visite de M. le Maire
- Sortie au Stade Delaune
- Concert dans les Halls des services
- Sortie au parc Léo Lagrange
- Concert avec Mâle de mer
- Olympiade avec l'école Ravel
- Journée intergénérationnelle à l'hippodrome
- Distribution de muguet
- Karaoké
- Fête des mères
- Chorale
- Visite des étudiants en médecine
- Sortie au centre-ville
- Escapade en vélo triporteur
- Sortie à la fête foraine



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 22/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

- Accordéoniste
- Médiation animale
- Guitariste
- Atelier cartes postales
- La guinguette des EHPAD

Les incontournables et projets à venir au sein de la Résidence Wilson :

- Les sorties extérieures en nombre : Match de foot, basket, visite du centre-ville, visite du parc Léo Lagrange, jardinage...
- Rencontre intergénérationnelle

Résidence Roux:

- Carnaval intergénérationnel avec l'école Maison Blanche
- Loto de printemps
- Après-midi gourmand dans les services
- Ateliers créatifs
- Karaoké dansant
- Patinoire
- La comédie
- Planétarium
- Gala de patinage artistique
- Jeux sportifs en extérieur
- Fête des voisins
- Distribution de muguet
- Journée esthétique
- Spectacle de la fête des mères
- Fête de paques
- Flânerie Musicale
- Fête du 8 mai
- Fête des mères
- Carnaval
- Match de Water polo
- Match de foot
- Soins esthétiques et bien-être
- Médiation animale
- Guitariste
- Lectures vagabondes
- Apéro partagés tous les mardis
- Café-journal dans le hall chaque matin
- Après-midi gourmand dans les étages



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 23/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

- Tovertafell

Prochainement au sein de la Résidence Roux :

- Embellissement du hall de la résidence avec les créations des résidents

Pour finir, pour les 4 résidences en lien avec la Mairie de Reims, ont été proposés les événements suivants :

- Journée intergénérationnelle du 30 avril
- Semaine bleue
- Projet « Papot'âge à dom » en lien avec les étudiants de Sciences Po et la Ville de Reims

Madame DE LA ROCHE souligne une programmation assez riche sur l'ensemble des sites avec des spécificités d'un site à l'autre. Cela permet aussi de visualiser la diversité des activités proposées, mais l'équipe d'animation se tient à la disposition des familles.

Il est important de souligner l'investissement des équipes dans l'animation et la vie des résidents.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 24/30

XI – Questions diverses

Questions de Mme CLEMENT Karine – Représentante des familles de la résidence Marguerite Rousselet

Question n°1 :

Questions des familles sur le projet de loi d'aide à mourir : Une réflexion est-elle engagée au niveau du CHU concernant les résidents des Ehpad, le personnel sera-t-il formé ?

Réponse de la Direction :

Madame le Dr Devy rappelle les droits actuels relatifs aux soins d'accompagnement et à la fin de vie à savoir : désigner sa personne de confiance, rédiger se directives anticipées, refuser l'obstination déraisonnable et bénéficier **sous conditions** de la sédation profonde et continue.

Dr Devy détaille le contenu des textes adoptés par les députés à l'Assemblée Nationale le 27/07/2025 : définition de l'accompagnement et des soins palliatifs, objectif de créer des plans personnalisés d'accompagnement pour les personnes et de créer des maisons d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladie graves, l'aide à mourir.

Concernant l'aide à mourir, le Dr Devy détaille les critères à réunir contenus dans le texte : être âgé de plus de 18 ans, de nationalité française, être atteint d'une affection grave et incurable qui engage le pronostic vital en phase avancée ou terminale et présenter une souffrance physique et psychologique constante ainsi qu'être apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée. Elle précise que le médecin concerné met en place une procédure collégiale, en réunissant un collège pluri professionnel, auquel il participe. La décision sur la demande d'aide à mourir est prise par le médecin à l'issue de la procédure collégiale dans un délai de quinze jours à compter de la demande. Après un délai de réflexion d'au moins deux jours à compter de la notification d'une décision favorable, le patient pourra s'auto-administrer une substance létale. Exceptionnellement, s'il n'est pas physiquement en mesure d'y procéder, le patient pourra demander l'administration du produit létal par un médecin ou un infirmier. Tout médecin ou infirmier pourra faire valoir une « clause de conscience » pour refuser de pratiquer l'aide à mourir.

A ce stade le Dr Devy précise que le texte n'est pas adopté et que la loi fera l'objet d'un examen par la Sénat à l'automne 2025. Dans ce contexte, il n'y a pas de réflexion spécifique engagée sur le pôle. Actuellement, il faut savoir que les équipes médicales du pôle s'appuient sur l'Equipe Mobile de Soins Palliatif du CHU qui intervient sur l'ensemble des sites.



Compte-rendu de réunion

Page : 25/30

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

Question n°2 :

Les familles et résidents apprécient les apéros des familles organisés 1 fois par mois depuis avril. Cela redonne de la Vie dans le hall et favorise les échanges entre résidents, leur famille et les professionnels présents. Merci aux organisateurs !

Réponse de la Direction :

La direction confirme que le dispositif sera poursuivi.

Questions de M. MASSART Pierre – Représentant des résidents de Roux – présidents du CVS

Question n°3 :

Etant référent pour les résidents, je n'ai pas eu beaucoup de signalement des nouvelles arrivées, seulement 2. Les arrivées ont pourtant été en nombreuses. Ne faudrait-il pas que nous puissions être présentés physiquement quelques instants au moment du rendez-vous d'accueil ?

Réponse de la Direction :

Monsieur BIENCOURT, référent des résidents sur Wilson, indique qu'il est disponible à la demande des familles ou du résident. L'encadrement l'informe lorsque la famille ou le résident souhaite son accompagnement. Le rendez-vous d'accueil est un moment où des informations confidentielles peuvent-être transmises, l'intervention de M. BIENCOURT intervient après la préadmission à l'entrée du résident.

Monsieur BIENCOURT propose aux résidents élus au CVS de se rencontrer une ou deux fois dans l'année pour partager et organiser des rendez-vous.

La direction fera le lien avec l'encadrement pour comprendre les modalités d'organisation.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS CHU DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 26/30

Questions de M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc – Représentant des résidents de Marguerite Rousselet

Question n°4 :

Quand est-ce que la qualité des repas va s'améliorer ?

Réponse de la Direction :

La direction indique que les travaux se poursuivent conformément aux points d'étape présentés régulièrement en CVS. Elle souligne que le sujet est suivi institutionnellement au travers du COPIL Gaspillage alimentaire.

Question n°5 :

Bruits qui réveillent à 6h30 au bureau et à l'office (chariot) et paroles. Comment faire cesser ce bruit ?

Réponse de la Direction :

Un rappel sera fait aux équipes via l'encadrement. Un bon de réparation a été effectué pour réparer le chariot de nuit avec une relance le 17/06/2025.

Question n°6 :

Fête des voisins : aucun soignant de St Thomas n'était présent alors que les autres services étaient présents au repas de la fête des voisins.

Réponse de la Direction :

Les professionnels de Saint Thomas ont accompagné les résidents dans le jardin. Ils ont rejoint le service pour assurer la continuité des soins auprès des résidents non participant.



Compte-rendu de réunion

Page : 27/30

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

Question n°7 : Qui et quand entretient-on les portes fenêtres ? Réglages portes fenêtres, joints, fermeture et volets ... ?

Réponse de la Direction :

La direction indique que les résidents ou les familles peuvent se rapprocher de l'intendante de la Résidence sur ce point. Monsieur FAUQUEMBERGUE fera le lien avec l'encadrement pour réparer le matériel.

Question n°8 :

Apéro du dimanche ? Coût de l'audit sur le gaspillage ? Service comme au restaurant ?

Réponse de la Direction :

L'audit réalisé sur la Gaspillage a été financé par des crédits spécifiques permettant d'accompagner les démarches de transition écologique dans les hôpitaux. Le Pôle EHPAD-USL du CHU a disposé de quelques heures dédiées au secteur médico-social dans le cadre de l'audit.

Questions de Mme THIEBAULT Christelle – Représentant des familles de Roux

Question n°9 :

Il est prévu que le projet personnalisé du résident réalisé à son entrée et auquel doit être associé son représentant légal ou l'un de ses proches, doit être réévalué au moins une fois par an, voire tous les six mois pour les résidents en espace protégé.

Qu'en est-il au sein des différentes résidences ? Cette fréquence de 6 mois ou un an est-elle respectée ?

Réponse de la Direction :

Une réponse a été apportée durant l'instance. La politique bientraitance intègre un point relatif au PPR avec une mention de la réévaluation « *notamment en cas de changement d'état du résident* ».

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 28/30

Question n°10 :

Quel bilan peut-on tirer de l'installation du train à la résidence Roux ?

Fréquence d'utilisation ?

Nombre de résidents l'ayant utilisé depuis sa mise en service car tous les après-midis les familles à la cafétéria ne voient aucun résident l'utiliser.

Réponse de la Direction :

L'animation va faire le point sur l'utilisation du dispositif et dynamiser son utilisation.

Question n°11 :

Une fois n'est pas coutume, il convient de souligner la qualité et la variété des activités proposées aux résidents par le service Animations, à la satisfaction de tous. Veillons à maintenir cette qualité de service qui contribue amplement au bien-être des résidents. Néanmoins, il faut augmenter l'animation, la fréquence, la visite auprès des résidents alités.

Serait-il possible de mettre en place une animation avec des résidents valides volontaires sans problème psychologique qui iraient discuter, lire un livre, faire un jeu de carte etc.... auprès des résidents alités encadrés par moment par une animatrice.

Réponse de la Direction :

Le point sera revu avec l'animation

Questions de M. BIENCOURT Gilbert et M. MOUSEL Alain – Représentants des résidents de Wilson

Question n°12 :

Nous soulignons, enfin, la qualité du ménage des communs fait par l'entreprise extérieure, depuis presque 3 mois.

Réponse de la Direction :

La direction prend note.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 29/30

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Question n°13 :

Nous renouvelons notre demande de mini espace sportif. Les réponses ou "objections" faites, sont partiellement mensongères et vont à l'encontre de votre volonté et politique à favoriser l'activité physique des résidents.

Réponse de la Direction :

La Direction n'a pas d'objection à ce projet et va revoir ce point avec l'encadrement sur site mais l'attribution des locaux doit répondre à différents critères. A préciser qu'il y a peu de locaux disponibles sur Wilson.

Question n°14 :

Gros problèmes au niveau des repas. Les aversions ne sont pas toujours respectées. Il arrive même que cette fiche revienne avec le nom du résident mais vierge de toute annotation alimentaire (?).

Y a t'il un problème de formation ? Chauffer une entrée (champignons à la grecque) pour les servir en légumes d'accompagnement est un exemple.

Manque parfois les desserts. (?).

Réponse de la Direction :

La direction indique que les travaux sur l'amélioration des prestations repas se poursuivent conformément aux points d'étape présentés régulièrement en CVS. Elle souligne que le sujet est suivi institutionnellement au travers du COPIL Gaspillage alimentaire.

Un nouveau logiciel de restauration a été déployé en juin avec de potentiels impacts qui vont se réguler rapidement.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	30/30

Questions de Mme FOUSS France – Représentant des professionnels CFDT

Question n°15 :

Est-il possible de créer une espace fumeur à l'intérieur de la résidence car certains résidents sortent dénudés, les conditions ne sont pas optimales au vu des troubles cognitifs des personnes accueillis.

Réponse de la Direction :

L'obligation réglementaire est d'inciter les résidents à se rendre dehors dans l'espace fumeur pour des raisons de sécurité. En lien avec certaines pathologies, ce qui a été mis en place en 2022, c'est sur le rez-de-chaussée qui donne sur la cour avec le sas fumeur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de Vie Sociale est clos à 17h00.

Le Président,

Pierre MASSART

